



donation et pret a taux rezo +

Par **karina27**, le **23/06/2011** à **19:08**

bonjour,

je viens d'heriter d'un terrain je suis pacsée sans contrat, je suis actuellement a la recherche d'un pret immobilier mais certaines banques me refusent le taux a pret zero etant donné que le terrain n'appartient à mon ami, comment je peux faire pour beneficier de ce taux sachant qu'on fait une maison BBC donc tres avantageux
merci

Par **Domil**, le **23/06/2011** à **21:02**

Le terrain appartient à votre ami, donc la maison lui appartiendra à 100% même si vous la payez à 100% donc aucune banque ne vous pretera puisque la maison ne sera pas à vous :

- 1) le PTZ est fait pour aider à construire SA maison, pas celle du voisin
- 2) la banque n'aura aucun levier si vous ne payez plus, la maison n'étant pas à vous, ce n'est pas saisissable pour une de vos dettes.

Par **lisenour**, le **20/07/2011** à **16:52**

Tout à fait d'accord avec Domil, le PTZ n'est réservé que pour devenir primo accédant, donc concernant uniquement vous.

Plus d'info : <http://www.programme-immobilier-bordeaux.com/>